

# PROCES VERBAL

## Séance du conseil municipal du 29 août 2024 à 19 h 30

Conseiller en exercice : 13

Conseillers présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT NEUF AOUT, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué le 23 août s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

**Absents excusés** : Hélène GOMEZ (à donné procuration à Anthony SINGLANDE), Benoit CONTE.

**Secrétaire de séance** : Michel ORTALO-MAGNÉ

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 juillet 2024
- 1. Détermination du nombre d'adjoints suite à la démission d'un adjoint,
- 2. Information sur la modification du tableau du conseil municipal
- 3. Désignation de trois conseillers municipaux délégués
- 4. Indemnités de fonction des élus
- 5. Modification de la convention de gestion du camping
- 6. Acquisition d'une parcelle
- 7. Pôle de santé : Cession d'une parcelle
- 8. Pôle de santé : Demande du fonds de concours exceptionnel auprès de la CCPLL
- 9. Décision Modificative n° 1 au budget principal

*Questions et informations diverses :*

---

### Approbation du procès-verbal du 24 juillet 2024

Vote : CONTRE : 0

POUR : 12

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'unanimité

### **1. Détermination du nombre de postes d'adjoint suite à la démission d'un adjoint**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. Suite à la démission de Monsieur Jean-Luc BOUCHARD du poste de 1<sup>er</sup> adjoint, il vous est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint, tous les adjoints remontent d'un rang.

Vote : CONTRE : 0

POUR : 10

ABSTENTIONS : 2

DÉCISION : Majorité des suffrages exprimés

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :** (2 abstentions Messieurs Wargny Christophe et Bouchard Jean-Luc)

- **Décide** de porter à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.